

# Axe 1 – Jeunes et parentalité

## Fiche action n°4 : Soutenir les familles



### Description de l'action :

Mieux orienter les familles en difficulté vers les dispositifs locaux de soutien à la parentalité ou les structures dédiées, en lien avec le schéma départemental des actions éducatives et services aux familles.

**Constat :** La défaillance familiale constitue souvent un élément favorisant le passage à l'acte délinquant des mineurs ou sa récurrence. Dans ce domaine, les actions mises en œuvre par les acteurs publics compétents sont nombreuses dans l'Ain ; l'enjeu principal est d'en assurer le bon ciblage et d'en faire la promotion auprès des publics en situation de fragilité.

**Objectif :** Soutenir les familles confrontées à des difficultés dans l'exercice de leur autorité parentale et prévenir les conflits et ruptures familiales.

### Champs concernés par l'action

**Acteurs** : Maires, CAF 01, Conseil départemental.

**Principaux partenaires** : **Partenaires institutionnels** : Éducation nationale, Service d'Accompagnement Familial Renforcé.  
**Partenaires associatifs** : Associations médico-sociales, Prado 01, Maison des adolescents, Sauvegarde.

**Publics concernés** : Familles qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur rôle éducatif.



### Mise en œuvre :

– Soutenir la parentalité et renforcer l'autorité parentale, en promouvant notamment les dispositifs portés dans ce domaine par le Conseil départemental de l'Ain

- « *être parent, et si on en parlait!* » : des psychologues au service de la prévention et du soutien de proximité visant à l'accompagnement des parents ;
- « *ces années incroyables* » : programme d'entraînement aux habiletés parentales, favorisant une dynamique de remobilisation parentale par une éducation positive avec le jeu comme support principal. Cette action est menée sur une année scolaire ;
- actions collectives de soutien à la parentalité menées par les équipes de protection maternelle et infantile (PMI) : café autour de bébé, récré en famille, Thé aux parents ;

– Développer des offres de médiation familiale dans les situations les plus difficiles :

- Un certain nombre de dispositifs de médiation sont portés par la CAF, qu'il s'agisse de tiers-lieu (Lieux d'Accueil enfants-parents), d'aide à domicile pour l'accompagnement et le soutien des familles, ou d'espaces

de rencontre médiatisés ;

- à l'échelon local, le conseil pour les droits et devoirs des familles est un dispositif d'aide et de soutien à la parentalité, fondé sur l'action sociale et éducative, piloté par le maire.
- la maison des adolescents propose du soutien à la parentalité aux parents d'adolescents afin de maintenir ou renouer une communication familiale pouvant être fortement malmenée par des ruptures et conflits.



### Les financements susceptibles d'être sollicités

Conseil départemental, FIPD, CAF de l'Ain, collectivités territoriales.



### Indicateurs de pilotage

Indicateurs de déploiement de l'ensemble des actions citées : nombre de suivis, nombre de rendez-vous par famille, descriptif des familles accompagnées, etc

### Limites identifiées

- Face à des dispositifs nombreux, portés par des acteurs divers, favoriser l'identification des cibles de chaque public



### Exemple(s), actions

La Sauvegarde 01 met en place un dispositif dédié de médiation familiale, destinée à rétablir une relation de confiance entre le jeune et sa famille, grâce à l'encadrement d'une équipe pédagogique dédiée.



## Fiche de la boîte à outil n°5